

Les plantes épineuses ou hérissées de piquants sont probablement adaptées à se défendre contre les animaux broutants. Elles sont représentées par 2 genres de la famille cactus, notamment la *mammillaria* et l'*Opuntia*, par diverses espèces de *ribes*, de même que par le clavalier d'Amérique (frêne épineux) (*xanthoxylum americanum*), l'échinops (massue du diable) (*echinopanax horridum*) et autres. Il est présumable qu'appartiennent au même groupe écologique les plantes pourvues de poils urticants comme la *laportea* et l'*urtica*.

Les halophytes ou plantes qui se plaisent dans les milieux salés sont bien représentées dans la flore canadienne. Quelques-uns des exemples les plus frappants sont le *mertensia maritime* (*mertensia maritima*) et le limonium à fruits laineux (lavande de mer) (*limonium carolinianum*) qui se trouvent seulement sur la côte de l'Atlantique, tandis que la livèche écossaise (persil de mer) (*ligusticum scoticum*), la gesse du Japon (pois de mer) (*lathyrus maritimus*) et le séneçon faux-arnica (roi des champs) (*senecio pseudo-arnica*) se trouvent sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Quelques espèces comme l'élyme des sables (seigle de mer) (*elymus arenarius*), l'ammophile des sables (*ammophila arenaria*) et le caquillier édentulé (*cakile edentula*) se restreignent aux régions d'ensablement; tandis que d'autres comme le troscart maritime (*triglochin maritima*) et la soude à épis (herbe à sel) (*distichlis spicata*) sont particuliers aux marais salants.

Il vaut la peine de noter qu'un nombre considérable de plantes appartenant à ce groupe comme la gesse du Japon, le caquillier, l'ammophile des sables et l'euphorbe à fleurs polygonales (*euphorbia polygonifolia*) se rencontrent aussi sur les grèves des Grands Lacs, indiquant que ces masses liquides étaient reliées à la mer. D'autres plantes halophiles comme le troscart maritime, la soude à épis et le glaux maritime (*glaux maritima*) et les espèces *salicornia* et *plantago* se rencontrent aussi sur le terrain salin des Provinces des Prairies.

Le "relevé"¹⁸ de l'auteur fournit des détails beaucoup plus complets de la relation des groupes précédents avec les conditions de l'habitat, ainsi que les méthodes de dispersion des graines et des fruits par le vent et les animaux.

Flore exotique.*—En outre de la flore native ou indigène, plusieurs autres espèces se sont introduites de temps à autre dans ce pays. Quelques-unes de celles-ci y sont évidemment venues pour y rester et se sont avérées beaucoup plus agressives à requérir leurs coudées franches que les espèces indigènes. D'autres peuvent persister pendant quelques années et ensuite disparaître. La majorité ont probablement été introduites accidentellement; mais quelques-unes, particulièrement celles qui sont cultivées pour leur beauté ou qui appartiennent à la classe des herbes potagères, comme le carvi commun (anis, anis bâtard), la chataire, la tanaïsie, etc., ont été introduites par les immigrants de divers pays. Elles se dérobent fréquemment dans le voisinage des villes où les rebuts des jardins contenant des racines ou des graines vivantes ont été jetés en tas sur les terrains vagues. Quelques-unes y entrent sans aucun doute par la voie des provendes comme le foin et la graine d'oiseau. Mais la méthode d'introduction de beaucoup la plus importante a été sous forme d'impuretés dans les graines importées pour la ferme.

Parmi les espèces introduites il y a comparativement peu d'arbrisseaux comme l'épine-vinette, le nerprun, etc. La plupart de celles-ci ont des fruits charnus qui sont mangés par les oiseaux et dont les graines sont distribuées de cette manière. La majorité des plantes herbacées sont annuelles et se plaisent spécialement dans le terrain cultivé, comme le savent par expérience tous les fermiers et jardiniers. La moutarde sauvage, le chénopode (ansérine), le pourpier gras, le séneçon, etc.

*Voir renvoi à la p. 35.